



CCI AIN



Monsieur Gérard RAPHANEL
Maire
MAIRIE DE LA BOISSE
49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE

Nos ref. PF/FP/SM

Bourg-en-Bresse, le 18 décembre 2025

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre le projet de modification du PLU de votre commune et je vous en remercie.

La Chambre prend note de cette modification, afin de permettre l'installation d'une activité commerciale au sein de la zone d'activités des Prés Seigneurs.

La Chambre rappelle que les zones d'activités doivent accueillir prioritairement l'industrie et l'artisanat.

Hors zones exclusivement commerciales, les activités commerciales doivent être interdites dans les espaces d'activités à l'exception :

- des commerces exclusivement destinés aux professionnels (commerce de gros)
- des activités de services exclusivement destinés à répondre aux besoins de la zone d'activités (ex : restauration collective pour les salariés, crèche...),
- les locaux à usage de commerce sous réserve d'être directement liés à une activité industrielle ou artisanale et avec une surface de vente restreinte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Patrice FONTENAT
Président